



A la veille du printemps (début de la saison des allergies polliniques) et de l'évènement international Ambrosia 2012 qui se tiendra

prochainement à Lyon

, trente

-six

députés

viennent de déposer

une

proposition de

loi

i

pour gérer l'ambrosie

.

Dans le sillage d

'une première

proposition

de loi déposée en j

uillet dernier,

celle-ci cherche à

organiser

sur le terrain

la lutte

.

Un site web

[www.parlementaires-ambrosie.fr](http://www.parlementaires-ambrosie.fr)

est créé comme un lieu

d'échanges pour faire face à ce fléau.

Des enfants hospitalisés en urgence, des riverains contraints de déménager, des champs incultes car infestés... Les menaces sanitaire et agronomique de l'ambrosie sont une réalité exigeant une lutte efficace.

S'il existe déjà des arrêtés préfectoraux pour gérer l'ambrosie, il manque à ce jour un cadre législatif

pour coordonner l'ensemble des actions entreprises localement.

Écrit par Assemblée Nationale  
Mercredi, 29 Février 2012 13:38 -

---

Le combat contre cette super mauvaise herbe invasive et toxique implique des acteurs nombreux et variés. Seule une loi obligera chacun à se saisir du problème. Soutenus par les plus hautes autorités de l'Etat, les acteurs locaux pourront enfin voir leurs actions couronnées de succès durablement

.  
Seule pièce  
manquante du puzzle,  
elle  
correspond à une attente réelle de la part des personnes victimes de ce fléau au quotidien.

Un soutien pour ceux qui subissent l'ambroisie au quotidien

La proposition de loi vient en aide aux personnes allergiques et aux agriculteurs qui sont les premiers à souffrir de l'invasion de l'ambroisie. Lutter contre sa propagation

permet de diminuer la population exposée et le nombre de cas d'allergies déclenchés par le pollen de ces plantes.

Gérer

l'ambroisie, c'est aussi rendre des terres aujourd'hui incultivables à leur fonction première et préserver le travail des agriculteurs durement touchés par ce fléau.

Les agriculteurs sont un élément essentiel pour une bonne gestion de l'ambroisie. 75% du pollen d'ambroisie est issu de leur champ. Il est donc indispensable de les soutenir en leur donnant les moyens d'agir durablement.

Si, actuellement, ces dispositions concernent principalement l'ambroisie à feuilles d'armoise, elles peuvent aussi permettre une régulation plus rapide de l'ambroisie trifide et

prévenir

l'extension de cette seconde espèce avec des conséquences qui seraient similaires d'un point de vue santé publique et agronomique.

Enrayer une catastrophe sanitaire

6 à 12 % de la population allergique à l'ambroisie en Rhône - Alpes en 2008. Les chiffres ne

cessent d'augmenter et annoncent l'état désastreux dans lequel se trouvent de nombreux pays de l'Est

: e

n Hongrie notamment, environ 90% de la surface est touchée.

Cette situation peut encore être évitée en prenant des mesures à la hauteur des enjeux. La violence des allergies provoquées conduit de nombreuses personnes aux urgences ou à déménager lors des pics de pollens.

Les agriculteurs sont également touchés par le phénomène et voient leur travail ruiné par l'envahissement de l'ambroisie.

La proposition de loi envisage de les soutenir dans leur combat quotidien pour préserver leurs champs des assauts de cette plante. L'aide apportée évitera qu'un désastre agronomique ne s'ajoute à la catastrophe sanitaire.

Un nouvel outil pour informer, échanger et suivre l'actualité de l'ambroisie.

Le site [www.parlementaires-ambroisie.fr](http://www.parlementaires-ambroisie.fr) est un moyen de répondre au triple objectif que ce sont fixés les députés fondateurs, à savoir :

- Sensibiliser le grand public et les décideurs à l'ambroisie
  
- Valoriser les bonnes pratiques de lutte
  
- Se faire l'écho des actions menées sur le terrain.

Lieu de débat et d'échange il laisse la place aux experts scientifiques mais aussi à ceux qui vivent au quotidien avec l'ambroisie. Faire le lien entre les acteurs est une des préoccupations majeures du Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie.

Ainsi se croisent les analyses d'experts comme Bruno Chauvel, d'associations comme Stop Ambroisie ou d'élus de communes touchées comme Nathalie Pédron - Trouvé. La richesse et la complémentarité des points de vue permettent d'élaborer des stratégies de lutte efficace sur le territoire national.

### **36 députés rejoignent le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie.**

Le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie a été créé en Avril 2011 par trois députés de départements touchés par l'ambroisie. Jacques Remiller (Député – maire de Vienne), Alain Moyne – Bressand (Député de l'Isère) et Jean – Marc Roubaud (Député – maire de Villeneuve – lez – Avignon) ont depuis été rejoints par 33 députés supplémentaires. Ils représentent vingt départements de France métropolitaine, touchés par le phénomène.

Pour en savoir plus : [Retrouvez-nous ici](#)